



**Quimperlé
Communauté
Kemperle
Kumuniezh**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil communautaire de Quimperlé Communauté, convoqué le 12 décembre 2024, s'est réuni le 19 décembre 2024 à 18h00, Salle du conseil de Quimperlé Communauté à Quimperlé, sous la présidence de Monsieur Sébastien MIOSSEC.

Nombre de conseillers :

En exercice : 52
Présents : 43 jusqu'à 18h30, puis 44 jusqu'à 19h30, puis 43
Votants : 52
Secrétaire de séance : Danielle LE GALL

CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :

ARZANO : Marie-Françoise LE ROCH, Jean-Luc EVENNOU
BANNALEC : Christophe LE ROUX, Marie-France LE COZ, Denis BARGUIL, Martine PRIMA, Guy DOEUFF
BAYE : Pascal BOZEC
CLOHARS-CARNOËT : Denez DUIGOU, Anne MARECHAL, Jérôme LE BIGAUT, Loïc PRIMA
GUILLIGOMARC'H : Alain FOLLIC
LE TRÉVOUX : Daniel HANOCQ
LOCUNOLÉ : Corinne COLLET
MELLAC : Franck CHAPOULIE, Nolwenn LE CRANN
MOËLAN-SUR-MER : Marie-Louise GRISEL, Gwenaël HERROUET, Christelle FENEON, Yanig MOELO, Isabelle MOIGN, Christophe RIVALLAIN
QUERRIEN : Patricia ECK
QUIMPERLÉ : Michaël QUERNEZ (arrivée à 18h40), Danièle KHA, Patrick TANGUY, Marie-Madeleine BERGOT, Pascale DOUINEAU, Eric ALAGON, Eric SAINTILAN
RÉDÉNÉ : Lorette ROBERT-ROCHER
RIEC-SUR-BÉLON : Sébastien MIOSSEC, Aude MARSILLE, Vincent PENNOBER, Florence PENCHE
SAINT-THURIEN : Michel CHARPENTIER
SCAËR : Jean-Yves LE GOFF, Robert RAOUL, Danielle LE GALL, Hélène LE BOURHIS, Jean-François LE MAT
TRÉMÉVÉN : Monique CAUDAN, Jean-Claude QUENTEL

ABSENTS EXCUSES :

Elina VANDENBROUCKE (LE TREVOUX), Christophe LESCOAT (MELLAC), (MOELAN), Stéphane CADO (QUERRIEN), Manuel POTTIER (QUIMPERLE), Michel FORGET (QUIMPERLE), Danièle BROCHU (QUIMPERLE), Yves BERNICOT (REDENE), Leslie COLLINS (REDENE)

POUVOIRS :

Loïc PRIMA (CLOHARS) a donné pouvoir à Christophe RIVALLAIN (MOELAN)
Elina VANDENBROUCKE (LE TREVOUX) a donné pouvoir à Daniel HANOCQ (LE TREVOUX)
Christophe LESCOAT (MELLAC) a donné pouvoir à Jean-Yves LE GOFF (SCAER)
Michaël QUERNEZ (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Danièle KHA (QUIMPERLE) jusqu'à 18h40
Danièle BROCHU (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Pascale DOUINEAU (QUIMPERLE)
Michel FORGET (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Eric ALAGON (QUIMPERLE)
Manuel POTTIER (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Marie-Madeleine BERGOT (QUIMPERLE)
Yves BERNICOT (REDENE) a donné pouvoir à Denez DUIGOU (CLOHARS)
Leslie COLLINS (REDENE) a donné pouvoir à Sébastien MIOSSEC (MOELAN)

DCC2024-252

VIE COURANTE
24-DECHETS**Promotion du broyage de végétaux auprès des particuliers : modification du dispositif à compter du 01 janvier 2025**

Par délibérations en date des 19/12/2017 et 16/12/2021, le conseil communautaire approuvait le dispositif d'aide accordée aux particuliers pour le broyage de végétaux. Il est proposé de modifier les conditions d'attribution de l'aide forfaitaire pour la location d'un broyeur de végétaux pour les particuliers, à partir du 01 janvier 2025.

Les modalités suivantes restent inchangées :

-l'aide est portée à 50% du tarif de location d'un broyeur de végétaux.

Il est proposé d'ajouter les modalités suivantes :

-l'aide sera limitée à une aide par an par foyer,

-le plafond d'aide est fixé à 50€ par dossier déposé,

-aucune aide ne sera versée pour toute location de broyeur durant la période de nidification des oiseaux, s'étendant du 15 mars au 31 juillet.

Cette dernière modalité fait suite à la recommandation de la LPO qui est de ne plus tailler les haies ni d'élaguer les arbres pendant la période du 15 mars au 31 juillet, afin de ne pas perturber la nidification. Cette recommandation a d'ailleurs été reprise dans les communications du VALCOR.

Dans ce cadre, l'assemblée délibérante est invitée à :

-APPROUVER les modifications des modalités d'attribution de l'aide pour la location d'un broyeur à végétaux pour les particuliers comme présentées ci-dessus, à partir du 1er janvier 2025.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré,

-APPROUVE les modifications des modalités d'attribution de l'aide pour la location d'un broyeur à végétaux pour les particuliers comme présentées ci-dessus, à partir du 1er janvier 2025.

ADOPTÉ à l'unanimité,

ET ONT, les membres présents, signé après lecture.

Pour extrait certifié conforme,



Le Président,


Sébastien MIOSSEC